

# COMMUNE DE MOUTHE

## PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**19 juin 2018**

Le dix-neuf juin deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mouthe s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRIN, maire de Mouthe, à la suite de la convocation qui a été adressée le 14 juin 2018.

Etaient présents :

Daniel PERRIN  
Pierre BOURGEOIS  
Pascal LEGÉ  
Sylvie BERTHET  
Eric BERTHET-TISSOT  
Maud SALVI  
Thierry HAGLON  
Estelle JOUFFROY  
Florence DAVID

Etait absent : Néant

Etaient absents excusés : Pierre Moureaux, Anne-Claire CUENET, Martial Milloz, Albert LETOUBLON, Stephan DEVIGNE-LAFAYE, Patrick BAILLY

Procuration donnée :

Albert LETOUBLON a donné procuration à Maud SALVI  
Stephan DEVIGNE-LAFAYE a donné procuration à Florence DAVID  
Patrick BAILLY a donné procuration Eric BERTHET-TISSOT

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Mme Sylvie BERTHET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour est :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Réalisation et aménagement de trottoirs « Rue du Collège »
3. Convention d'occupation des locaux de l'atelier communal par les agents de la CCLMHD
4. Vente de terrain à M. et Mme Blanc – Lotissement « Les Touradons »

5. Demande de participation financière pour le projet de journée patrimoniale de la Société d'Emulation du Doubs du 22 septembre 2018
6. Demande de subvention de l'Association Animation de Labergement-Sainte-Marie pour le feu d'artifice du 14 juillet 2018
7. Soirée des collégiens du 30 juin 2018
8. Informations diverses

À l'ouverture de la séance, le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

1 – Mise à disposition gracieuse d'un local chez Pierre Bourgeois pour entreposer du matériel communal

<b>Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente</b>
--

Les membres du Conseil Municipal approuvent, par 12 voix Pour, le compte-rendu de la séance précédente du 15 mai 2018.

<b>Affaire n° 2 – Réalisation et aménagement de trottoirs « Rue du Collège »</b>
--

L'installation de la fibre optique à Mouthe entraîne la réalisation de nombreux travaux dans les rues du village : création de chambres de tirage, tranchées traversantes de chaussée, l'installation de poteaux bois, etc... Ces opérations sont d'ailleurs encore en cours de réalisation.

A cet égard, la rue du collège a été particulièrement affectée par ces travaux puisque le trottoir de gauche en partant de la grande rue a été entièrement défoncé. L'entreprise devrait donc refaire les enrobés, mais sans toucher aux bordures de trottoir puisque celles-ci n'ont pas souffert du fait des travaux. Celles-ci sont cependant très abimées. Les enrobés du trottoir devront être refaits. Il serait donc logique que des bordures nouvelles soient installées en même temps.

Dans cette perspective, le maire a demandé à la SAFEGE qui coordonne le chantier de la fibre de lui faire parvenir un devis correspondant au changement des bordures. Celui-ci a été transmis par la SAFEGE le 7 juin dernier, étant précisé que les travaux seraient réalisés par l'entreprise Vermot Travaux Publics de Gilley.

Le coût de ces travaux s'élève à 5 848,20 € HT, soit 7 017,84 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour et 1 voix Contre :

- se prononce favorablement sur la réalisation de ces travaux ;
- décide d'ouvrir des crédits budgétaires complémentaires au budget général 2018, présentés comme suit :

Section d'investissement – Dépenses

Article 21311 « Hôtel de Ville »

Opération 272 « Hôtel de Villes »	- 7 100 €
-----------------------------------	-----------

Article 2151 « Réseaux de voirie »

Opération 281 « Trottoirs rue du collège »	+ 7 100 €
--	-----------

- donne tout pouvoir au maire pour la réalisation de cette opération dans la limite des crédits inscrits.

**Affaire n° 3 – Convention d’occupation des locaux de l’atelier communal par les agents de la CCLMHD**

Le maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes des Lacs et Montagne du Haut-Doubs souhaite utiliser la cuisine, les sanitaires, la douche de l’atelier communal, afin que leurs agents Nordique, Transport et Assainissement bénéficient d’un local pour leurs pauses. Aucun dépôt de matériel n’est envisagé à l’exception du stationnement de la voiture, type Partner, utilisée par l’agent intercommunal chargé de l’assainissement.

Le maire présente au conseil municipal un projet de convention à passer entre la Communauté de Communes des Lacs et Montagne du Haut-Doubs à titre gracieux permettant l’utilisation des locaux sociaux du garage communal par certains agents de la CCLMHD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix Pour :

- accepte cette proposition ;
- accepte la convention dûment présentée qui sera adressée à la compagnie d’assurances Groupama afin d’être jointe à notre actuel contrat d’assurances ;
- donne tout pouvoir au maire pour la signer.

**Affaire n° 4 – Vente de terrain à M. et Mme Blanc – Lotissement « Les Touradons »**

Par courrier du 11 avril 2018, M. et Mme BLANC, domiciliés à Mouthe, 10 Les Touradons, demandent d’acquérir une bande de terrain, comprise dans la parcelle communale, cadastrée Section AN n° 116 afin de supprimer un décrochement existant non entretenu actuellement par la municipalité. Cette acquisition permettra de donner à leur parcelle une forme plus esthétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix Pour :

- accepte de vendre une partie de la parcelle cadastrée AN n° 116 à M. et Mme BLANC, au prix de 25 € le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l’acquéreur ; La surface cédée représente environ une surface de 41 ca, soit un montant de 1 025€ ;
- approuve le document d’arpentage présenté par le cabinet Olivier COLIN et Associés de Champagnole ;
- donne tout pouvoir au maire pour signer les documents relatif à cette aliénation, dont l’acte notarié correspondant.

**Affaire n° 5 – Demande de participation financière pour le projet de journée patrimoniale de la Société d’Emulation du Doubs du 22 septembre 2018**

Le maire présente au conseil municipal la demande d’aide financière de la Société d’Emulation du Doubs, qui projette une journée patrimoniale à Mouthe le samedi 22 septembre prochain.

La conférence du matin (entrée libre) aura lieu dans la grande salle de mairie, qui est mise à leur disposition gracieusement et sera suivie d’une autre conférence sur l’Eglise de l’Assomption en début d’après-midi. Un concert sera ensuite organisé dans l’église avec entrée payante. Une soixantaine de personnes sont attendues. La paroisse en a été informée et a donné son accord à la Société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix Pour :

- décide d'allouer une subvention de 1 000 € à la Société d'Emulation du Doubs ;
- décide d'ouvrir les crédits budgétaires comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses :

Compte 6574 « Subvention fonctionnement personne droit privé » + 1 000 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Compte 7411 « DGF » + 1 000 €

- donne tout pouvoir au maire pour l'émission du mandat administratif correspondant.

**Affaire n° 6 – Demande de subvention de l'Association Animation de Labergement-Sainte-Marie pour le feu d'artifice du 14 juillet 2018**

Le maire présente au conseil municipal la demande d'aide financière de l'association Animation de Labergement-Sainte-Marie pour les feux du 14 juillet 2018 précisant que cette manifestation est très renommée dans le département et attire chaque année un public toujours aussi nombreux. L'aide sera investie en totalité au budget « feux d'artifice ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix Contre, de rejeter cette demande, cette manifestation annuelle existant de longue date et étant organisée sans concertation préalable.

**Affaire n° 7 – Soirée des collégiens du 30 juin 2018**

Le maire informe le conseil municipal que l'animatrice CTJ a démissionné dernièrement et qu'aucune autre association ne souhaite reprendre l'organisation de la soirée des collégiens, prévue le 30 juin prochain.

Le DJ, la salle de convivialité étant réservés, il est difficile d'annuler cette manifestation très appréciée par les collégiens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix Pour :

- décide d'organiser cette soirée collégienne dans le cadre de la régie communale « Spectacles » ;
- fixe un prix d'entrée spécifique pour cette manifestation annuelle à 5 €/collégien.

Des tickets seront acquis et enregistrés dans le cadre de la régie communale auprès du trésor public.

**Affaire n° 8 – Convention d'occupation d'un local mis à disposition par Pierre Bourgeois**

Le maire informe le conseil municipal que Pierre Bourgeois a mis à disposition de la commune de Mouthe un local situé au rez-de-chaussée de son habitation, sis à Mouthe, 1 Le Corçon.

Ont été entreposés :

- 2 étraves

- 2 saleuses
- la grosse fraise
- la cabine du tracteur tondeuse John Deer

Un risque locatif a été souscrit auprès de Groupama pour assurer ce matériel.

Le maire présente au conseil municipal un projet de convention de mise à disposition gracieuse à passer entre la Commune de Mouthe et Pierre Bourgeois pour le stockage de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix Pour :

- accepte cette proposition ;
- accepte la convention dûment présentée qui sera adressée à la compagnie d'assurances Groupama afin d'être jointe à notre actuel contrat d'assurances ;
- donne tout pouvoir au maire pour la signer.

<b>Affaire n° 9 – Informations diverses</b>
---

**1 - Dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au maire par délibération du 7 avril 2014, celui-ci informe les membres du conseil municipal des décisions prises :**

Décision 21/2018

Versement d'une participation forfaitaire de 150 € reçu de la compagnie d'assurance Groupama, pour les dépenses engagées par la collectivité dans le cadre de la prévention contre l'incendie.

Décision 22/2018

Renonciation au droit de préemption urbain sur les locaux dans un bâtiment en copropriété, sis à MOUTHE, 11 rue Cart Broumet, 2 et 4 Grande Rue cadastré section AC n°232, 273, 275 d'une superficie totale de 2100 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI ECR représentée par Madame Elisabeth MALBLANC, Monsieur Claude RAMPANT, Madame Anne-Lise RAMPANT et Monsieur Alexis RAMPANT, demeurant à 25240 MOUTHE, 11 rue Cart Broumet et vendu à Madame Mathilde GRESSET demeurant à 25240 MOUTHE, 41 bis rue Cart Broumet.

Décision 23/2018

Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble, sis à MOUTHE, 13 rue Cart Broumet cadastré section AC n°279 et 281 d'une superficie totale de 1828 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Félix MOREL et Monsieur Victor MOREL (personne mineure représentée par ses parents, Monsieur et Madame Jérôme MOREL), demeurant à 39220 LES ROUSSES, 68 chemin des Noisettes et vendu à la SCI Champ de la Fontaine représentée par Monsieur Hubert DECREUSE demeurant 25300 LA CLUSE ET MIJOUX 28 La Cluse.

Décision 24/2018

Vente d'un caveau 2 places à M. et Mme Jean PECOUD, domiciliés à Mouthe, 3 Rue de Beaupaquier, au prix de 2. 400 € TTC.

2 – Lecture de la lettre adressée par l'Association de défense du site de Chez Mimi.

3 – Demande du 23 mai 2018 du Pôle associatif LMHD pour une mise à disposition de matériel susceptible d'être mis à disposition gratuitement ou de manière onéreuse.

4 – Information du compte de résultat de Profession Sport Loisirs – Woka Loisirs pour la saison d’hiver 2017/2018 de la station alpine de la Source du Doubs.

5 - Le fleurissement du village est terminé. Le conseil municipal remercie le personnel communal, les élus ayant apportés leur aide et les bénévoles. L’entreprise Biesse a effectué la réalisation des massifs comme prévu lors de l’élaboration du budget. Quant au nettoyage des deux calvaires et du monument aux morts, M. Poux de l’entreprise Renovchalet interviendra à compter du 18 juin 2018.

6 – Bilan financier du spectacle du 9 mars 2018 de la Compagnie Va Savoir Pourquoi – Les Simone.

Daniel PERRIN, Maire,	Pierre MOUREAUX	Pierre BOURGEOIS	Anne-Claire CUENET	Pascal LEGÉ
Sylvie BERTHET	Eric BERTHET- TISSOT	Albert LETOUBLON	Stephan DEVIGNE-LAFAYE	Maud SALVI
Martial MILLOZ	Thierry HAGLON	Estelle JOUFFROY	Patrick BAILLY	Florence DAVID